



Abandon de paternité

Par inconnu

bonjour,
voilà j'ai un fils âgé de 5 mois, il a été reconnu par son père biologique avec qui je ne suis pas mariée. Celui-ci étant incarcéré jusqu'au mois de juillet 2013, il ne s'en est jamais occupé et n'a jamais participé à son éducation. Suite à un courrier qu'il m'a envoyé, il désire renoncer à ses droits parentaux et voudrait faire enlever son nom de famille. Je suis d'accord pour que mon fils porte mon nom, que dois-je faire ?

Par loute51

faut saisir un avocat qui celui-ci se chargera des démarches à suivre et qui saisira le JAF mais le père biologique doit écrire une lettre dans laquelle il exprime le souhait de retirer son nom de l'enfant et son autorité parentale